

## DÉCLARATION DE CHICAGO « SUR L'APPLICATION DE L'ENSEIGNEMENT BIBLIQUE »

### CONSEIL INTERNATIONAL SUR L'INERRANCE BIBLIQUE

#### *Introduction*

Le Conseil International sur l'Inerrance Biblique a été fondé en 1977, conçu pour durer dix ans et atteindre dans ce délai son objectif. Celui-ci était d'œuvrer, Dieu voulant, par des publications et l'enseignement académiques à la consolidation de la confiance chancelante du peuple chrétien dans l'entière véracité des Écritures. Puisqu'une telle perte de confiance estompe l'affirmation des absolus du christianisme authentique et émousse le zèle à les maintenir, la tâche paraissait urgente. Dix années d'effort consacrées à inverser la tendance au scepticisme à l'égard de la Bible, cela ne paraissait ni trop long quand au travail à faire, ni trop lourd quant à la charge financière. Dans sa dixième année et de tous les points de vue, le Conseil considère tout ce qui a été accompli comme une raison de profonde reconnaissance envers Dieu.

Les trois conférences au sommet, organisées par le Conseil et réunissant des spécialistes de renom, avaient été conçues comme une série logiquement ordonnée, chacune permettant de mettre à profit les compétences et d'unifier le témoignage.

– Le « sommet » de 1978 déboucha sur une reformulation, importante pour notre temps, de la conception chrétienne traditionnelle de l'Écriture Sainte : la révélation canonique donnée sous plusieurs formes de témoignages humains à la volonté, aux œuvres et aux voies de Dieu<sup>1</sup>.

– Le « sommet » de 1982 suscita un très large consensus autour des principes herméneutiques et des critères de l'interprétation biblique<sup>2</sup>.

– Le « sommet » de 1986 entendait montrer comment la Bible, correctement interprétée, est pertinente dans des domaines où règne la confusion, où fait rage la controverse, au sein de la culture nord-américaine aujourd'hui.

D'emblée, la nécessité des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> « sommets » était manifeste, car croire la Bible inerrante ne sert pas à grande chose si on ne sait pas comment l'interpréter. Quant à l'interprétation, elle implique aussi l'application aux réalités de la vie contemporaine.

Le 3<sup>e</sup> « sommet » s'est préoccupé de l'application des vérités éternelles aux situations concrètes de la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Il n'a pas mis en relief la tâche pastorale et l'évangélisation qui cherchent à assurer l'intériorisation et la mise en pratique de la vérité connue. Il a plutôt porté son attention sur ce que signifie vivre cette vérité dans le monde actuel. Le « sommet » ne s'est donc pas arrêté sur la discipline personnelle de la vie chrétienne parce que de très bons ouvrages existent déjà sur ce sujet et parce que la crise ne sévit pas tant sur ce point. Par contre, il a porté son attention en premier lieu sur le fondement trinitaire, qui doit déterminer la vie entière de l'Église ainsi que son témoignage, et en second lieu sur un certain nombre de préoccupations en rapport avec la société que l'on pourrait regrouper sous la même rubrique de l'Éthique sociale chrétienne.

Les thèmes choisis l'ont été en partie à cause de leur importance intrinsèque et en partie parce qu'il fallait dissiper le doute quant à la possibilité pour des chrétiens croyant aux

---

<sup>1</sup> Déclaration parue dans *Ichthus* n° 80, décembre 1978.

<sup>2</sup> Déclaration parue dans *Ichthus* n° 113, décembre 1983/2.

Écritures de se mettre d'accord sur la manière de les traiter. Ainsi, comme le consensus du 1<sup>er</sup> « sommet » dissipa le doute quant à l'entente possible sur la nature des Écritures et, celui du 2<sup>e</sup> « sommet », le doute quant à l'entente possible sur les principes d'interprétation du texte inspiré entre défenseurs de l'inerrance, le 3<sup>e</sup> « sommet » présente un très large consensus sur la façon dont la Bible, à laquelle on accorde sa confiance, dirige la prière, les projets et l'action dans cette société à la dérive qu'est la société présente. Nous remercions Dieu pour tous ces points d'accord qui revêtent à nos yeux une profonde signification pour notre temps.

### ***Aborder des problèmes contemporains***

L'action divine surnaturelle, qui a produit les Écritures canoniques, nous a livré non pas un manuel de théologie et d'éthique, mais quelque chose de plus riche et de plus instructif : un livre de vie constitué de soixante-six livres différents et regroupant beaucoup de matériaux variés. Sa colonne vertébrale est un ensemble de récits historiques s'étalant sur des millénaires et rapportant comment Dieu le Créateur est devenu Dieu le Rédempteur après que le péché fut entré dans le monde et eut corrompu l'humanité. Tous les matériaux bibliques, qu'ils soient didactiques, doctrinaux, liturgiques, relatifs à la piété ou à la morale et quelle que soit leur forme (sermon, lettre, hymne, prière, loi, liste, proverbe ou réflexion philosophique ou pratique) possèdent cette même caractéristique : ils fournissent des exemples d'application à des groupes particuliers, dans un contexte historique et théologique précis, à un moment donné du déroulement de la révélation et de la rédemption. Par conséquent, et en raison de la grande distance culturelle entre les civilisations du Proche Orient ancien qui ont donné naissance à la Bible et la vie collective de l'Occident moderne, il est souvent difficile de discerner quelle est, des principes bibliques, l'application la plus fidèle et la plus sage pour notre temps. Il faut dégager les vérités universelles sur Dieu et sur l'homme en relation l'un avec l'autre, des applications là où elles sont tissées ou où nous les découvrons d'abord, pour ensuite les appliquer au contexte culturel et au déroulement de l'histoire actuels, bien différents, il est vrai, du contexte biblique. Ainsi, en vue de l'application de l'Écriture au milieu changé et changeant de notre temps, il faudra garder à l'esprit les principes suivants :

1) L'Écriture entière doit être considérée comme le canal et l'organe de l'autorité du Christ puisqu'il a certifié lui-même qu'elle était la Parole de Dieu et la seule autorité permanente : l'Ancien Testament par le témoignage qu'il lui a rendu et par l'usage qu'il en a fait, et le Nouveau Testament par sa promesse de l'assistance du Saint-Esprit à ses auteurs apostoliques et prophétiques. En conséquence, être fidèle au Christ implique d'accepter en conscience tout ce que l'Écriture enseigne, à l'indicatif comme à l'impératif. En outre, l'idée communément répandue selon laquelle la loyauté au Christ pourrait s'accommoder d'une lecture sceptique et sélective de l'Écriture, doit être rejetée comme une illusion perverse et injustifiable. L'autorité de l'Écriture et l'autorité du Christ ne font qu'un.

2) L'Écriture est totalement cohérente dans tout ce qu'elle enseigne puisqu'elle procède en fin de compte de la même pensée, celle de Dieu l'Esprit. Toute apparence de contradiction ou de confusion internes est donc trompeuse ; la tâche de l'exégète consiste aussi à trouver comment la dissiper. Dans quelle mesure réussira-t-on ? Cela variera, mais il faudra toujours viser ce but. L'harmonie de l'Écriture est axiomatique ; elle est certaine si le Dieu de vérité, de qui tout enseignement biblique procède, connaît toujours sa propre pensée et ne falsifie jamais les faits. Si donc, de par sa nature, Dieu dit seulement ce qui est vrai et digne de confiance, tout ce que l'on croit enseigné par l'Écriture, quel qu'en soit le sujet, il convient de le recevoir comme certain. (Voir les déclarations des deux « sommets » précédents pour une démonstration plus détaillée.)

3) Il ne faut pas négliger les différences entre les étapes successives de la révélation divine et être attentif au fait que certaines exigences de Dieu au temps pré-néo-testamentaires étaient temporaires seulement. Toutefois, cela admis, nous devons chercher à discerner quels

principes moraux et spirituels permanents étaient appliqués et exprimés par ces exigences pour ensuite poser la question de leur application aujourd'hui.

4) L'Église n'est ni source d'information infaillible sur Dieu en dehors des Écritures, ni interprète infaillible de la Bible dans aucune de ses instances. Elle se situe sous l'autorité de la Bible et non pas au-dessus. Les prétentions traditionnelles du magistère catholique romain ne sont ni justifiées bibliquement ni vraisemblables en elles-mêmes. Pas davantage celles de certains groupes protestants se disant conduits et enseignés par l'Esprit, tant que manque l'appui biblique. Par contre, des siècles d'étude de la Bible ont montré maintes et maintes fois que l'Écriture canonique s'interprète elle-même de l'intérieur sur tous les sujets d'importance pour la vie dans la foi, l'espérance, l'obéissance, l'amour et le salut. La quasi-unanimité des commentateurs respectueux des Écritures, sur ces points essentiels, confirme avec force l'affirmation des Réformateurs selon laquelle l'Écriture, telle que nous la possédons, est à la fois suffisante et claire. En d'autres termes, elle est complète en tant que révélation de Dieu et claire quant à son message et à sa signification pour tous ceux qui, par la grâce du Saint-Esprit, voient ce qui est manifeste. Étant donné que la sanctification intellectuelle des chrétiens est encore imparfaite, comme le reste de leur sanctification, on peut s'attendre à certaines divergences d'opinion entre lecteurs évangéliques sur des points secondaires. Qu'on ne les prenne pas pour une mise en cause de la clarté intrinsèque des Écritures que tous veulent mettre en évidence, puis appliquer.

5) Réduire l'enseignement biblique à des axiomes, des présuppositions et des paradigmes culturels d'un âge ou d'un autre est une erreur de méthode. En effet, l'Écriture dévoile l'œuvre du Créateur immuable, ses voies et sa volonté pour l'humanité en tant que telle. Ainsi toute opinion humaine sur les valeurs, les priorités et les devoirs doit être évaluée et, si nécessaire, corrigée à la lumière de cette révélation.

Chaque culture étant l'expression des buts d'une collectivité qui fait partie de l'humanité pécheresse, tord, émousse et réprime les vérités bibliques qui, si elles étaient appliquées, la transformeraient. Tenir fermement à ces vérités et refuser leur assimilation compromettante au *statu quo* culturel n'est jamais facile. L'histoire du protestantisme officiel des deux siècles passés est évocatrice en la matière. On a largement erré à cause de l'habitude prise de relativiser l'enseignement biblique en suivant la mode séculière du jour, qu'elle ait été rationaliste, historique, évolutionniste, existentialiste, marxiste ou autre. On oublie ainsi que le péché plonge l'intelligence humaine dans les ténèbres et l'égare quand il s'agit de choses d'importance capitale ; on oublie aussi que l'Écriture nous a été donnée pour éclairer nos ténèbres mentales et spirituelles et qu'elle montre les limites des conceptions et des prétentions de toute culture. Au sujet de Dieu ou de la manière de vivre, la culture séculière s'égare toujours (voir Rm 1.18-32) et seule la révélation biblique peut apporter les rectifications nécessaires. Nous n'avons pas pour mission de corriger la Bible, mais de permettre à l'Écriture de nous corriger. Nous ne lirons correctement l'Écriture que lorsque nous laisserons l'enseignement biblique, en tant que vérité absolue de Dieu, modifier les conceptions que la société tient pour acquises au sujet de Dieu et de la meilleure façon de vivre. L'approche correcte de l'Écriture consiste à la laisser nous façonner intellectuellement, moralement et spirituellement. C'était l'argument des Réformateurs lorsqu'ils parlaient de la nécessité de l'Écriture : nul peut penser juste sur Dieu, ni vivre et se conduire comme il le faut sans la Bible.

Bien poser la question herméneutique, tellement centrale pour nos débats contemporains, c'est se demander quels obstacles, en nous ou dans notre culture, nous empêchent de percevoir l'application à notre situation de la Parole immuable de Dieu, parole de jugement, de miséricorde, de repentance et de justice. La question ainsi posée, la Parole de Dieu produit sur nous son effet, chose difficile autrement. L'effet variera d'une époque et d'un endroit à l'autre, car il est bon que la Parole trouve une expression conforme aux

particularités de chaque culture ; mais le principal de l'impact, c'est-à-dire l'appel à la repentance et à la foi au Christ, à l'adoration et à la sainteté devant Dieu, à l'amour du prochain et à la justice, sera partout et toujours le même.

6) L'application des principes bibliques et toujours conditionnée par les limites de notre connaissance de la situation à laquelle nous nous référons. Lorsque des discussions naîtront sur les différentes actions possibles ou leurs conséquences probables, directes et indirectes (comme par exemple les effets à long terme de développements industriels, de politiques économiques ou de stratégies militaires), des désaccords auront tendance à apparaître quand il faudra choisir la façon la meilleure et la plus sage d'agir. On pourrait être troublé par de tels désaccords puisque le devoir d'aimer le prochain, que l'Écriture impose à tous, engage à rechercher les meilleures solutions pour les autres. Mais des divergences de cette nature ne signifient pas nécessairement que les principes manquent de certitude ; elles ne reflètent pas forcément des interprétations opposés de l'infaillible Écriture.

7) En appliquant les principes bibliques, il convient de reconnaître les zones de liberté dans l'espace balisé par les lois de Dieu ; nous y avons la responsabilité de choisir les options qui nous semblent les plus fécondes pour la gloire de Dieu et le bien de l'humanité, dont le nôtre. Une des règles de sagesse et d'obéissance chrétiennes est de ne jamais laisser le bien devenir l'ennemi du mieux, ou de ne jamais préférer ce qui semble « pas mal » à ce qui est manifestement meilleur. Ici encore, les chrétiens dont les théologiens s'accordent en substance peuvent avoir des divergences de vue dues à des facteurs personnels ou culturels qui influencent à juste titre leur échelle de valeurs et leurs priorités. Une fois de plus, ce serait une erreur de considérer que de telles différences témoignent d'un désaccord au sujet de la Bible.

8) Pour appliquer l'Écriture, il faut être oint du Saint-Esprit. Sans cette aide, les réalités spirituelles dont parle l'Écriture ne seront pas perçues ; la portée, la vigueur et la force de persuasion de l'enseignement biblique ne seront pas réellement saisies ; l'étendue et la profondeur des visions, des attentes, des défis, des réprimandes et des appels à la foi et au changement de vie ne seront pas correctement comprises. La seule attitude saine pour ceux qui veulent mettre en avant la pertinence de la Parole de Dieu est de reconnaître humblement qu'il y a toujours plus à apprendre, que nos connaissances actuelles sont incomplètes et de constamment demander le secours de Dieu pour plus de lumière et de sagesse. Cet état d'esprit ne devient réalité que pour ceux qui sont liés à Jésus-Christ leur Sauveur et qui ont pris conscience de leur aveuglement et de la folie de leur raison naturelle et à qui le Seigneur lui-même enseigne de ne pas s'appuyer sur leur propre sagesse.

Ces huit principes constituent la base du 3<sup>e</sup> « sommet » dont les conclusions reflètent la volonté sincère de se laisser guider par eux de manière rationnelle et critique de sorte que l'enseignement biblique ait un impact sur le monde qui nous entoure.

### ***Nouvelles perspectives le long de vieux sentiers***

La tâche à laquelle le 3<sup>e</sup> « sommet » s'est consacré a été d'appliquer l'enseignement de la Bible digne de confiance à certains domaines parmi les plus confus de la vie moderne. Dans son principe, la société séculière occidentale est incapable d'accomplir cette tâche : elle persiste à s'évaluer, non selon la révélation du Créateur donnée dans la Bible, mais selon des critères de pensée évolutionnistes. Les conclusions du « sommet » montrent que l'idée fondamentale et le système de valeurs sur lesquels un tel jugement est construit sont tragiquement dans l'erreur ; c'est pourquoi les conclusions dans leur ensemble les remettent radicalement en cause. Il ne fait aucun doute, toutefois, que dans le monde occidental les perspectives séculières ont partout le vent en poupe et il faudra bien plus que les critiques et les remises en question d'un quelconque congrès pour les renverser.

La tâche que le troisième « sommet » s'était fixée ne pouvait pas non plus être accomplie par une quelconque théologie libérale ou moderniste. (...) Une telle théologie met en doute la divinité, la pertinence et le caractère normatif d'une grande partie de l'enseignement biblique. Elle est donc méthodologiquement incapable d'opérer sous l'autorité de l'Écriture. Les postulats du libéralisme relativisent la Bible en élevant au rang d'absolus des idées qui vont à l'encontre de l'enseignement biblique (par exemple, la bonté fondamentale de l'homme ou l'unité essentielle de toutes les religions) et en réorganisant les priorités bibliques en fonction de préoccupations et de préjugés modernes et séculiers (par exemple, la redéfinition du rôle des missions afin de donner la priorité aux grandes causes politiques, sociales et économiques aux dépens de l'évangélisation et de l'implantation d'Églises). Le « sommet » se démarque expressément de telles méthodes avec leur arbitraire et de telles thèses si mal aiguillées.

Les conclusions du « sommet » s'opposent à toute forme d'« athénianisme » moderne qui ne s'intéresse qu'à la dernière nouveauté. Plutôt que de courir après la dernière mode, elles présentent des exemples d'applications réactualisées d'un héritage de foi plus ancien, plus stable, sans aucun doute plus sage et manifestement plus biblique. Ainsi, le fait de ramer contre le courant de la pensée actuelle est un geste non de timidité mais d'audace, non d'extravagance mais de conscience. Les participants au « sommet » s'accordent à penser que la seule bonne voie pour l'Église et la collectivité d'aujourd'hui se situe dans le prolongement des sentiers plus anciens. Ainsi en est-il pour les questions traditionnelles du caractère sacré de la vie, de la sexualité, de la famille et du rôle de l'État institué par Dieu, en tant que régulateur des aspects politiques, judiciaires et économiques de la vie collective, comme pour les questions qui surgissent à la fin du XX<sup>e</sup> siècle sous de nouveaux angles, telles la légitimité de la guerre nucléaire ou la protection de l'ordre naturel. Le « sommet » réaffirme la validité permanente des points de vue défendus au cours de l'histoire chrétienne. De même, qu'elle soit fasciste, marxiste, libérale ou autre, l'étatisation moderne, son culte de la centralisation, sa mentalité largement paternaliste et son approbation facile d'opinions inacceptables sur tous les sujets mentionnés, est considérée comme une évolution qu'il faut déplorer.

Quant à savoir s'il s'agit d'un préjugé politique ou d'une vision prophétique, les avis resteront sans doute partagés, mais sur ce point les membres du « sommet » se trouvent très proches les uns des autres. Les deux cent cinquante d'entre nous qui nous sommes réunis au « sommet » le croyons : quiconque laisse l'Écriture se prononcer sur ces sujets arrive à une position peu éloignée de la nôtre. Nous présentons maintenant au public le fruit de nos travaux en témoignage de ce que nous croyons avoir entendu de Dieu et nous saisisons toute occasion de l'étoffer et de le confirmer au cours de plus amples débats.

## **Article 1** ***Le Dieu vivant***

- Nous affirmons que le Dieu unique, vivant et vrai est le Créateur et celui qui soutient toutes choses.
- Nous affirmons que ce Dieu peut être connu par la révélation qu'il donne de lui-même dans son infallible Parole.
- Nous affirmons que ce Dieu existe de toute éternité en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit, chacune étant pleinement Dieu.
- Nous affirmons que ce Dieu qui vit, agit et communique est entré dans l'histoire par le Fils, Jésus-Christ, pour apporter le salut au genre humain.
- Nous affirmons que la personnalité et la volonté révélées de Dieu sont le fondement de toute moralité.

- Nous rejetons l'opinion selon laquelle le langage humain de l'Écriture est inadéquat pour nous dire qui est Dieu et quels sont ses attributs.
- Nous rejetons l'idée selon laquelle la doctrine de la Trinité est incohérente ou fondée sur une ontologie inacceptable.
- Nous démentons qu'il faille adapter la notion de Dieu à ces formes de pensée moderne qui évacuent les idées de péché et de salut.

## **Article 2**

### ***Le Sauveur et son œuvre***

- Nous affirmons que Jésus-Christ est vrai Dieu, engendré de toute éternité du Père, et vrai homme, conçu du Saint-Esprit et né de la vierge Marie.
- Nous affirmons que l'union indivisible de la pleine divinité avec la pleine humanité en l'unique personne de Jésus-Christ est essentielle à son œuvre de salut.
- Nous affirmons que, par sa souffrance, sa mort et sa résurrection pour nous, Jésus-Christ est le seul Sauveur et Rédempteur du monde.
- Nous affirmons que le salut se trouve par la foi seule en Jésus-Christ seul.
- Nous affirmons que Jésus-Christ, tel que le révèlent les Écritures, est le modèle suprême de la vie de sainteté que nous recevons en lui et par lui.
  
- Nous démentons que l'Écriture cautionne aucune proclamation et aucune offre de salut ne reposant pas sur l'œuvre expiatoire du Christ crucifié et ressuscité.
- Nous démentons que ceux qui meurent sans le Christ puissent être sauvés dans l'au-delà.
- Nous démentons que des personnes capables d'un choix rationnel puissent être sauvées sans la foi personnelle au Christ biblique.
- Nous rejetons l'idée selon laquelle la présentation du Christ comme modèle moral sans référence à sa divinité et à son sacrifice substitutif ferait justice à l'enseignement de l'Écriture.
- Nous démentons qu'une juste compréhension de l'amour et de la justice de Dieu autorise à espérer un salut universel.

## **Article 3**

### ***Le Saint Esprit et son œuvre***

- Nous affirmons que le Saint-Esprit est la troisième personne du Dieu trinitaire et que son œuvre est essentielle au salut des pécheurs.
- Nous affirmons que l'Esprit de Dieu accorde la vraie connaissance de Dieu à salut en attestant et en illuminant la Parole de l'Écriture canonique dont il est l'auteur principal.
- Nous affirmons que le Saint-Esprit guide les enfants de Dieu, leur accordant la sagesse nécessaire à l'application de l'Écriture aux questions modernes et à la vie quotidienne.
- Nous affirmons que la vitalité de l'Église dans l'adoration et la communion, sa fidélité dans ce qu'elle confesse, sa fécondité dans le témoignage et sa puissance dans la mission dépendent directement de la puissance du Saint-Esprit.
  
- Nous démentons que toute remise en question de la tri-unique personnalité du seul Dieu soit compatible avec l'Évangile.
- Nous démentons qu'une personne puisse dire du fond de son cœur que Jésus est Seigneur si ce n'est par le Saint-Esprit.
- Nous nions que depuis l'âge apostolique, l'Esprit-Saint ait donné ou donne encore à l'Église de nouvelles révélations normatives.

– Nous refusons que le titre de renouveau soit attribué à tout mouvement au sein de l'Église qui n'implique pas un sentiment accru du jugement et de la miséricorde de Dieu en Christ.

#### **Article 4** ***L'Église et sa mission***

– Nous affirmons que la Bible reçoit son autorité canonique en vertu de son inspiration par le Saint-Esprit et que le rôle de l'Église est toujours de reconnaître et d'affirmer cette autorité.

– Nous affirmons que Christ le Seigneur a établi son Église sur la terre et la gouverne par sa Parole et son Esprit.

– Nous affirmons que l'Église est apostolique lorsqu'elle reçoit la doctrine des apôtres rapportée par l'Écriture, se fonde sur elle et continue de proclamer l'Évangile apostolique.

– Nous affirmons que les marques ou « notes » d'authenticité de l'Église locale sont la confession et la proclamation fidèle de la Parole de Dieu, et l'administration responsable du baptême et de la cène.

– Nous affirmons que, dans leur constitution comme dans leur doctrine, les Églises sont soumises à la Parole du Christ.

– Nous affirmons qu'outre leur engagement envers une Église locale, les chrétiens peuvent légitimement s'engager dans des organisations para-ecclésiales pour des ministères spécialisés.

– Nous affirmons que le Christ appelle l'Église, en tant que son peuple dans le monde, à le servir par son adoration, l'enseignement, le soutien mutuel et le témoignage.

– Nous affirmons que le Christ envoie l'Église dans le monde entier sommer l'humanité pécheresse de croire, de se repentir et de se conduire de façon juste.

– Nous affirmons que l'unité et la clarté de l'Écriture nous encouragent à résoudre les différends doctrinaux entre chrétiens et à manifester ainsi l'unité de l'Église en Christ.

– Nous démentons que l'Église puisse conférer son autorité canonique à l'Écriture.

– Nous démentons que l'Église soit créée par la volonté et les traditions des hommes.

– Nous démentons que l'Église puisse, indépendamment de la Parole de Dieu, lier la conscience.

– Nous démentons que l'Église puisse s'affranchir de l'autorité de la Parole écrite de Dieu et exercer encore au nom du Christ une discipline valide.

– Nous nions que l'Église puisse s'accommoder des exigences d'une culture particulière si celles-ci s'opposent à la révélation de l'Écriture ou si elles entravent la liberté de la conscience chrétienne.

– Nous rejetons l'idée selon laquelle la différence des situations culturelles invalide le principe biblique de l'égalité entre l'homme et la femme et les exigences bibliques quant à leurs rôles respectifs dans l'Église.

#### **Article 5** ***Le caractère sacré de la vie humaine***

– Nous affirmons que Dieu le Créateur est souverain sur toute vie humaine et que l'humanité est responsable, sous son autorité, de sa préservation et de sa protection.

– Nous affirmons que la vie humaine est sacrée parce que Dieu a créé l'homme à son image et selon sa ressemblance.

– Nous affirmons que la vie de l'homme commence à la fécondation et continue jusqu'à la mort biologique. Par conséquent, l'avortement (sauf lorsque la vie physique de la mère est menacée), l'infanticide, le suicide et l'euthanasie sont des formes de meurtre.

- Nous affirmons que la société peut infliger des sanctions pénales sans attenter au caractère sacré de la vie humaine.
- Nous affirmons que la privation d'eau ou de nourriture dans le but d'entraîner ou d'accélérer la mort est une violation de ce caractère.
- Nous affirmons qu'il est essentiel, puisque les progrès technologiques de la médecine estompent les frontières exactes entre la vie et la mort, d'évaluer chaque « cas terminal » avec la plus grande prudence afin de respecter le caractère sacré de la vie.
  
- Nous démentons que la qualité de la vie humaine prime son inviolabilité.
- Nous démentons que le caractère sacré de la vie prénatale interdise toute intervention médicale pour préserver la vie de la femme enceinte.
- Nous démentons qu'ôter la vie en cas d'auto-défense, d'exécution capitale ordonnée par l'État ou de guerre justement menée constitue nécessairement une violation du caractère sacré de la vie humaine.
- Nous récusons l'opinion selon laquelle ceux qui rejettent le fondement divin d'une loi morale soient exempts de l'obligation éthique et sociale de préserver et de protéger la vie humaine innocente.
- Nous démentons que s'abstenir d'intervenir médicalement pour prolonger la vie humaine viole nécessairement le caractère sacré de celle-ci.

## **Article 6**

### ***Le mariage et la famille***

- Nous affirmons que la raison d'être du mariage est de glorifier Dieu et d'étendre son Royaume sur terre par une institution qui rend possible la chasteté, le partage d'une vie commune, la procréation et l'éducation chrétienne des enfants.
- Nous affirmons que, puisque le mariage est une alliance sacrée devant Dieu, unissant en une seule chair un homme et une femme, l'Église et l'État devraient exiger qu'ils y restent fidèles selon l'intention divine.
- Nous affirmons que, dans la structure du mariage prescrite par Dieu, le mari en tant que tête est le serviteur-chef aimant de sa femme, et la femme est son aide et compagne en subordination est sa partenaire à part entière.
- Nous affirmons que le soin et la discipline aimante des enfants est une tâche que Dieu prescrit aux parents et que l'obéissance aux parents incombe comme devoir aux enfants.
- Nous affirmons qu'il est de la responsabilité de l'Église de prendre soin de la famille.
- Nous affirmons qu'honorer les parents est pour tous une responsabilité qui dure toute la vie et qui inclut le soin des personnes âgées.
- Nous affirmons que la famille devrait rendre nombre des services que l'État prend généralement en charge à l'heure actuelle.
  
- Nous démentons que le plaisir et l'épanouissement personnel soient le fondement du mariage et que les difficultés justifient la rupture de cette alliance.
- Nous démentons que l'idéal biblique du mariage puisse être atteint soit par un couple vivant maritalement sans alliance légale, soit par la cohabitation homosexuelle ou la cohabitation de groupe.
- Nous démentons que l'État ait le droit de légitimer des conceptions du mariage et de l'unité familiale qui s'opposent aux normes bibliques.
- Nous rejetons l'idée selon laquelle le changement des conditions sociales rende obsolètes ou caducs les rôles prescrits par Dieu dans le mariage et la famille.



- Nous récusons que l'État ait le droit d'usurper la responsabilité que la Bible reconnaît aux parents.

## **Article 7**

### ***Divorce et remariage***

- Nous affirmons que le mariage d'Adam et Ève, relation monogame pour toute la vie, est le modèle de tous les mariages.
- Nous affirmons que Dieu unit le mari et la femme dans tous les mariages contractés et consommés et qu'il tiendra pour responsables ceux qui auront brisé cette alliance.
- Nous affirmons que, l'essence du mariage étant un engagement pour toute la vie envers un partenaire d'alliance, toute démarche en cas de difficultés conjugales doit au moins en premier lieu rechercher la réconciliation des partenaires et la restauration du mariage.
- Nous affirmons que Dieu hait le divorce, quels qu'en soient les motifs.
- Nous affirmons que, dans un monde pécheur et bien que Dieu haïsse le divorce, la séparation est parfois à conseiller et le divorce parfois inévitable.
- Nous affirmons que Dieu pardonne aux pécheurs qui se repentent, même ceux qui ont péché en brisant le lien conjugal.
- Nous affirmons qu'il est de la responsabilité de l'Église locale d'exercer la discipline envers ceux qui violent les normes bibliques du mariage, de réintégrer à nouveau en son sein et avec compassion ceux qui se repentent et d'être l'instrument fidèle de la grâce divine envers ceux dont la vie porte les cicatrices d'une rupture maritale.
- Nous démentons que l'Écriture se contredise sur les sujets du divorce et du remariage.
- Nous récusons l'idée que ce soit pécher que de se séparer ou de vivre séparé d'un conjoint débauché ou violent.

## **Article 8**

### ***Déviationsexuelles***

- Nous affirmons que l'Écriture révèle les normes divines pour les relations sexuelles et que s'en écarter est pécher.
- Nous affirmons que les relations sexuelles ne sont légitimes que dans le cadre d'une relation maritale hétérosexuelle.
- Nous affirmons que la grâce de Dieu en Christ peut affranchir l'homme et la femme de l'esclavage d'un comportement sexuel déviant, qu'ils soient hétéro- ou homosexuels, et que l'Église doit assumer la responsabilité d'aider de telles personnes à vivre une vie qui honore Dieu.
- Nous affirmons que Dieu aime les homosexuels comme il aime les autres pécheurs et que, comme toute tentation, les tentations homosexuelles peuvent être surmontées par la puissance du Christ à la gloire de sa grâce.
- Nous affirmons que les chrétiens doivent exercer la compassion, la bonté et le pardon pour manifester la grâce de Dieu dans la vie de ceux qui portent les séquelles d'un comportement sexuel déviant.
- Nous affirmons que l'épanouissement humain ne dépend pas de la satisfaction des appétits sexuels ; l'hédonisme et les philosophies semblables qui encouragent la promiscuité sexuelle sont dans l'erreur et conduisent à la destruction.
- Nous affirmons que la pornographie menace le bien-être des individus, de la famille et de la société dans son ensemble et qu'il incombe aux chrétiens de chercher à en empêcher la production et la distribution.

- Nous rejetons l'opinion selon laquelle le comportement homosexuel puisse jamais plaire à Dieu.
- Nous démentons que l'hérédité, le conditionnement en bas-âge ou aucune influence extérieure puissent servir d'excuser un comportement sexuel déviant.
- Nous démentons qu'on puisse excuser jamais de brutaliser ou d'exploiter sexuellement les enfants.
- Nous démentons qu'il soit impossible d'espérer la délivrance d'un comportement homosexuel ou de toute autre forme de déviation sexuelle.
- Nous rejetons l'idée selon laquelle la guérison d'un déviant sexuel puisse être favorisée avec quelque espoir par la condamnation sans compassion ou par la compassion qui oublierait d'appliquer la vérité biblique.

## **Article 9**

### *L'État sous la seigneurie de Dieu*

- Nous affirmons que Dieu a institué le gouvernement civil comme instrument de sa grâce commune pour freiner le péché, maintenir l'ordre et promouvoir la justice civile et le bien commun.
- Nous affirmons que Dieu donne aux gouvernements civils le droit d'user de la force coercitive pour défendre et encourager ceux qui font le bien et pour punir justement ceux qui commettent le mal.
- Nous affirmons qu'il est bon et désirable que des chrétiens participent au gouvernement civil et plaident en accord avec la loi morale de Dieu pour la promulgation de lois en faveur du bien de tous.
- Nous affirmons qu'il est du devoir des chrétiens de prier pour les autorités civiles et de leur obéir pourvu que cette obéissance ne viole pas la loi morale de Dieu et ne fasse pas négliger les responsabilités du témoignage chrétien.
- Nous affirmons que les gouvernements ont la responsabilité devant Dieu de promulguer et de veiller au respect des lois qui s'accordent avec la loi morale de Dieu en matière de relations humaines.
- Nous affirmons qu'il ne faut pas confondre le règne du Christ par sa Parole sur son Église avec le pouvoir qu'il accorde aux gouvernements civils ; une telle confusion compromettrait la pureté de l'Évangile et violerait la conscience individuelle.
- Nous affirmons que lorsque des familles ou des Églises négligent les responsabilités que leur assigne l'Écriture, mettant ainsi en péril les intérêts fondamentaux de leurs membres, l'État est en droit d'intervenir.
  
- Nous démentons que l'État ait le droit d'usurper l'autorité instituée par Dieu dans d'autres sphères de la vie, tout particulièrement dans l'Église et au sein de la famille.
- Nous rejetons l'idée selon laquelle le Royaume de Dieu puisse être établi par la force coercitive des gouvernements civils.
- Nous récusons le droit qu'aurait l'État d'interdire dans les écoles publiques la prière volontaire et d'autres exercices religieux volontaires, faits à un moment approprié.
- Nous démentons que l'établissement providentiel par Dieu d'un gouvernement donné lui confère une bénédiction spéciale autre que celle d'exercer de façon fidèle et juste ses responsabilités.
- Nous récusons l'opinion selon laquelle la croyance religieuse est requise pour la participation au gouvernement civil ou que son absence rende illégitime l'autorité de ceux qui gouvernent.
- Nous démentons que la Loi de Dieu puisse être instaurée par le gouvernement civil.

– Nous récusons le droit qu'aurait le gouvernement de prescrire aux citoyens des prières ou des formes d'exercice religieux précis.

## **Article 10** ***La loi et la justice***

– Nous affirmons que les Écritures sont le seul recueil infaillible de principes moraux immuables fondant une saine jurisprudence et une philosophie adéquate des droits de l'homme.

– Nous affirmons que Dieu a imprimé son image dans le cœur de l'être humain de telle sorte que tous sont moralement responsables envers lui de ce qu'ils font comme individus et comme membres de la société.

– Nous affirmons que la Loi révélée de Dieu, la nature morale de l'humanité et la législation humaine empêchent, depuis la chute, l'ordre politique de sombrer dans le chaos et l'anarchie et rappellent à l'humanité son besoin de rédemption en Jésus-Christ.

– Nous affirmons que l'Évangile ne peut pas être imposé par voie législative et que la Loi ne peut pas sauver le pécheur.

– Nous démentons que le positivisme légal ou toute autre philosophie humaniste de la loi puissent satisfaire le besoin de normes absolues en matière de droit et de justice.

– Nous démentons qu'aucune personne ou collectivité accomplisse la volonté de Dieu au point de pouvoir se justifier soi-même devant le tribunal de la justice absolue de Dieu.

– Nous démentons qu'aucun ordre politique, économique ou social soit libre des conséquences mortelles du péché originel ou en mesure de proposer une solution utopique ou encore puisse se substituer à la société parfaite que le Christ seul établira lors de son retour.

## **Article 11** ***La guerre***

– Nous affirmons que Dieu désire la paix et la justice entre les nations et qu'il condamne toute guerre d'agression.

– Nous affirmons que les États légitimes ont le droit et le devoir de défendre leurs territoires et leurs citoyens contre les agressions et l'oppression d'autres puissances, ainsi que celui de préparer une défense adéquate de la population civile.

– Nous affirmons que, dans la juste défense de leurs territoires et de leurs citoyens, les gouvernements doivent seulement faire usage de moyens justes.

– Nous affirmons que des États belligérants doivent tout faire pour limiter le nombre de victimes civiles.

– Nous récusons l'idée selon laquelle la cause du Christ peut être défendue avec les armes terrestres.

– Nous démentons qu'il soit interdit aux chrétiens de faire usage d'armes dans la défense d'États légitimes.

– Nous rejetons l'opinion selon laquelle le massacre de civils sans discrimination aucune soit une forme morale de guerre.

– Nous rejetons l'idée selon laquelle les circonstances de la guerre moderne annulent le droit et le devoir des gouvernements civils de défendre les territoires et les citoyens.

## **Article 12**

### ***Discrimination et droits de l'homme***

- Nous affirmons que Dieu, qui a créé l'homme et la femme à son image, a accordé à tout être humain des droits fondamentaux qui doivent être protégés, maintenus et promus dans les domaines naturel et spirituel.
- Nous affirmons que tout être humain est en dernière instance responsable envers Dieu de la façon dont il a fait usage de ses droits.
- Nous affirmons que les chrétiens doivent défendre les droits des autres tout en étant prêts à renoncer à certains des leurs pour le bien des autres.
- Nous affirmons que les chrétiens ont à suivre l'exemple compatissant de Jésus en portant les fardeaux de ceux dont les droits sont lésés.
  
- Nous récusons la légitimité de tout prétendu droit de l'homme qui violerait l'enseignement de l'Écriture.
- Nous refusons de considérer un acte comme acceptable si, par la violation des droits d'une personne, il lui fait du tort et porte atteinte à sa vie naturelle ou spirituelle.
- Nous récusons l'idée selon laquelle l'âge, l'infirmité, les situations économiques défavorisées, la race, la religion ou le sexe considérés comme critères de discrimination, pourraient justifier la privation de l'exercice et de la jouissance des droits de l'homme.
- Nous démentons que l'élitisme ou la lutte pour le pouvoir soient compatibles avec l'appel du Christ à consacrer nos droits à son service.

## **Article 13**

### ***L'économie***

- Nous affirmons qu'on peut trouver dans l'Écriture des principes économiques valables et qu'ils doivent faire partie intégrante d'une conception chrétienne du monde et de la vie.
- Nous affirmons que les ressources matérielles concrétisent la bénédiction de Dieu de telle sorte que nous en jouissons avec reconnaissance et que nous sachions les acquérir, les gérer et les partager en économes responsables devant Dieu.
- Nous affirmons que les chrétiens doivent donner avec sacrifice de leurs ressources afin de soutenir le travail de l'Église de Dieu.
- Nous affirmons que l'usage de ressources personnelles et matérielles pour la proclamation de l'Évangile est nécessaire à la fois au salut de l'humanité perdue et pour vaincre la pauvreté là où elle sévit à cause de l'emprise d'un système religieux non-chrétien.
- Nous affirmons que la compassion active pour le pauvre et l'opprimé est une obligation que Dieu impose à tout être humain, tout particulièrement à ceux qui possèdent des biens.
- Nous affirmons que la possession de biens impose des obligations à ceux qui les détiennent.
- Nous affirmons que l'amour de l'argent est une source de grand mal.
- Nous affirmons que la corruption, la cupidité et la soif du pouvoir chez l'homme engendrent l'injustice économique et pervertissent le souci du pauvre.
- Nous affirmons que l'Écriture atteste le droit à la propriété privée gérée sous le regard de Dieu.
  
- Nous démentons que l'Écriture enseigne explicitement une science de l'économie bien que des principes économiques puissent en être extraits.
- Nous démentons que l'Écriture enseigne que la compassion pour le pauvre trouve son expression exclusivement dans un système économique donné.

- Nous démentons que l'Écriture enseigne que l'argent ou la richesse sont mauvais en eux-mêmes.
- Nous démentons que l'Écriture prône soit le collectivisme soit l'individualisme économiques.
- Nous démentons que l'Écriture interdise l'usage de capital pour obtenir des revenus.
- Nous récusons l'idée selon laquelle la prospérité matérielle est le centre de l'espérance chrétienne.
- Nous rejetons l'opinion selon laquelle les chrétiens doivent faire usage de leurs biens d'abord pour leur propre satisfaction.
- Nous démentons que la délivrance du péché implique nécessairement la libération économique ou politique.

## **Article 14**

### ***Le travail et les loisirs***

- Nous affirmons que Dieu a créé l'humanité à son image et l'a dans sa grâce formée pour le travail et les loisirs.
- Nous affirmons que, dans tout travail honorable, si humble soit-il, Dieu agit avec le travailleur et par lui.
- Nous affirmons que le travail est le moyen prescrit par Dieu par lequel nous le glorifions et pourvoyons à la fois à nos besoins et à ceux des autres.
- Nous affirmons que les chrétiens doivent travailler de leur mieux afin de plaire à Dieu.
- Nous affirmons que chacun doit se soumettre humblement à toute autorité dans la sphère de son travail et exercer lui-même l'autorité celle qu'il peut détenir.
- Nous affirmons que, dans son travail, chacun doit d'abord chercher le Royaume de Dieu et sa justice, se remettant à lui pour ses besoins matériels.
- Nous affirmons qu'un juste salaire doit rétribuer tout travail accompli, sans discrimination aucune.
- Nous affirmons que les loisirs, dans la proportion qui convient, sont prescrits par Dieu et qu'il faut en jouir à sa gloire.
- Nous affirmons que le travail et son produit ont non seulement une valeur temporelle mais aussi éternelle quand la tâche est accomplie et son fruit employé pour la gloire de Dieu.
  
- Nous rejetons l'idée qu'il convienne de travailler pour s'épanouir et se faire plaisir, plutôt que pour le service et le plaisir de Dieu.
- Nous démentons que les riches aient davantage droit aux loisirs que les pauvres.
- Nous démentons que certains types de travaux donnent aux personnes plus de valeur aux yeux de Dieu que n'en ont d'autres.
- Nous démentons que le chrétien doive soit déprécier les loisirs soit en faire un but en soi.

## **Article 15**

### ***La richesse et la pauvreté***

- Nous affirmons que Dieu, étant juste et plein d'amour, se soucie tout particulièrement des pauvres dans leur détresse.
- Nous affirmons que Dieu appelle ses enfants à une gestion responsable de leur vie et de leurs ressources.
- Nous affirmons que l'effort sacrificiel pour soulager la pauvreté, l'oppression et la souffrance des autres est un trait distinctif de la vie chrétienne.
- Nous affirmons que la convoitise du pauvre n'est pas plus saine que la cupidité du riche.

- Nous démentons que nous puissions à juste titre nous appeler disciples du Christ si nous ne nous mettons pas activement en peine des pauvres, des opprimés, des souffrants, spécialement de ceux qui partagent notre foi.
- Nous démentons que nous puissions considérer la prospérité ou la pauvreté comme la mesure de notre fidélité au Christ.
- Nous démentons qu'il soit nécessairement mauvais que des chrétiens soient riches ou que certaines personnes possèdent plus que d'autres.

## **Article 16**

### ***Le soin de l'environnement***

- Nous affirmons que Dieu a créé l'environnement physique à sa gloire et pour le bien de ses créatures humaines.
  - Nous affirmons que Dieu a confié à l'humanité le soin de gouverner la création.
  - Nous affirmons que l'humanité l'emporte en valeur sur le reste de la création.
  - Nous affirmons que sa domination sur la terre impose à l'homme la responsabilité de protéger et de prendre soin de sa vie et de ses ressources.
  - Nous affirmons que des chrétiens devraient s'adonner aux recherches scientifiques responsables et à leur application technologique.
  - Nous affirmons que la gestion de la terre du Seigneur inclut l'usage productif de ses ressources avec le souci, dans la mesure du possible, de leur renouvellement.
  - Nous affirmons que la pollution de la terre, de l'air, de l'eau et de l'espace qui peut être évitée est irresponsable.
- 
- Nous démentons que le cosmos soit sans valeur sans l'humanité.
  - Nous démentons que la conception biblique permette ou encourage l'exploitation qui gaspille la nature.
  - Nous démentons que les chrétiens doivent adopter la position contre-culturelle qui répudie la science ou la croyance erronée que la science est l'espoir de l'humanité.
  - Nous récusons l'idée selon laquelle des individus ou des collectivités puissent exploiter les ressources de l'univers à leur propre avantage et au détriment des autres.
    - Nous démentons qu'une vision matérialiste du monde puisse servir de base à la reconnaissance des valeurs de l'environnement.